

Société suisse de législation (SSL)

En collaboration avec l'Office fédéral de la justice
et la Chancellerie fédérale et avec le soutien
de la Faculté de droit de l'Université de Berne

Programme

*La participation de la société civile
au processus législatif*

**Berne, 13 – 14 mai 2004
Hôtel du gouvernement (Rathaus)**

Présentation du congrès

Le 6^e congrès de l'*European Association of Legislation* (EAL) se déroulera en 2004 à Berne. Il est organisé par la Société suisse de législation (SSL), en collaboration avec l'Office fédéral de la justice (OFJ) et la Chancellerie fédérale (ChF) et avec le soutien de la Faculté de droit de l'Université de Berne. Constituant simultanément la Journée scientifique de la SSL, il est consacré à une question d'actualité, la participation de la société civile au processus législatif.

Depuis une quinzaine d'années, le terme de société civile (*Zivilgesellschaft, civil society, sociedad civil*) s'est répandu non seulement dans le domaine politique mais aussi dans celui de la recherche juridique et sociologique. Cette notion fait référence à un concept flou qui incorpore aussi bien l'action citoyenne que le contre-pouvoir, la démocratie participative, le *civil sector*, le *non-profit sector* et surtout la bonne gouvernance. Le mouvement de reconnaissance de la société civile déborde les frontières étatiques pour se répandre dans le vocabulaire de l'Union européenne (UE) — en particulier à travers le *Livre blanc sur la gouvernance européenne* — et dans les organisations internationales (ONU, Banque mondiale et OMC). Même si l'on oppose souvent la société civile à l'Etat et à la classe politique, les démocraties occidentales tendent désormais à développer le dialogue avec elle voire à l'institutionnaliser.

La participation de la société civile au processus législatif peut s'analyser selon deux axes, d'une part en fonction des processus, d'autre part en fonction des acteurs. C'est précisément sur ces deux axes que le 6^e congrès de l'EAL articule ses quatre sessions.

La première session est consacrée au processus le plus large, la participation des citoyens par le biais des institutions de la démocratie directe. En tant qu'hôte du congrès, la Suisse présentera les derniers développements des instruments de la démocratie directe qui la caractérisent, tant sur le plan fédéral que sur le plan cantonal. Le même thème sera traité aussi bien dans d'autres Etats qu'au niveau de l'UE, où il a connu un regain d'intérêt dans le cadre des travaux de rédaction de la Convention.

La deuxième session se concentre sur le rôle des experts dans le processus législatif. Celui-ci peut se manifester sous des formes très variables. Il n'est pas exceptionnel que des experts extérieurs à l'administration présentent spontanément un projet de loi, voire de constitution. Le plus souvent toutefois, les experts sont mandatés par les autorités, dans des commissions *ad hoc* ou permanentes (conseils de sages). Enfin, une forme nouvelle d'implication des experts se met en place dans le cadre des publiforums ou d'autres panels de citoyens; ils y assument le rôle d'interlocuteurs directs de représentants du public et non plus de l'administration.

Le thème important du rôle des organisations non gouvernementales (ONG) sera débattu dans la troisième session. On y abordera les interventions d'acteurs aussi divers que les associations professionnelles et les syndicats, les associations nationales à but idéal, les ONG internationales (à l'exemple de Greenpeace, Amnesty International et Médecins sans frontières) et les mouvements spontanés de citoyens (à l'instar de la Marche blanche, des Mères de la Place de Mai et de la Gay Pride) en les traitant sous leurs aspects les plus caractéristiques.

La quatrième session est vouée à un processus participatif déjà éprouvé, la procédure de consultation. Celle-ci vise à associer différents partenaires (en particulier les Etats fédérés, les partis politiques et les milieux intéressés) à la définition de la position de l'Etat et à l'élaboration de ses décisions. Cette procédure n'est pas une exclusivité suisse, même si cette dernière la pratique de longue date et est d'ailleurs en passe de l'améliorer encore. Des modèles comparables existent dans d'autres Etats et de la comparaison entre ces processus émergeront sans doute d'intéressantes conclusions.

Jeudi 13 mai 2004

Session d'ouverture

- dès 08.45 Accueil des participants et inscriptions
- 09.30 Allocutions de bienvenue par:
Mme ANNEMARIE HUBER-HOTZ, chancelière de la Confédération
M. URS GASCHÉ, président du Gouvernement bernois
Prof. ULRICH KARPEN, président de l'*European Association of Legislation*
Prof. LUZIUS MADER, président de la *Société suisse de législation*
- 10.00-10.45 *Prof. JÖRG PAUL MÜLLER, (CH), De l'esprit des lois en l'an 2004*
- 10.45-11.15 PAUSE CAFE

Première session

La participation des citoyens par le biais des institutions de la démocratie directe

- Président de séance:** Prof. RENE RHINOW, Université de Bâle
- 11.15-12.30 *Prof. ANDREAS AUER (CH), Les institutions de la démocratie directe en Suisse, nouveaux développements*
Prof. DAVID MARCELLO (USA), La démocratie directe aux USA
M. ANDREAS GROSS, Conseiller national (CH), L'Union européenne et la démocratie directe: une incompatibilité éternelle ou une union rêvée
Prof. KLAUS ARMINGEON (CH), Démocratie directe et démocratie en Europe
Prof. PATRICIA POPELIER (B), Les instruments de la démocratie directe sont-ils compatibles avec les exigences d'une élaboration démocratique et rationnelle de la loi?
- 12.30-13.00 *Discussion*
- 13.00-14.00 PAUSE REPAS (hall d'entrée de l'Hôtel du gouvernement)

Deuxième session
Le rôle des experts dans le processus législatif

Président de séance: Prof. PIERRE WIDMER, ancien directeur de l'Institut suisse de droit comparé (ISDC)

- 14.00-15.20 *Prof. ST JOHN BATES (UK), Les experts dans la procédure législative dans les Iles britanniques*
- Prof. VASSIL MRATCHKOV (BG), Le rôle du Conseil consultatif de législation près l'Assemblée Nationale bulgare – l'expérience d'un pays en transition*
- Dr SERGIO BELLUCCI (TA-SWISS, CH), Les PubliForums: donner la parole aux citoyens*
- Prof. JEAN-PIERRE DUPRAT (F), La marginalisation de la pratique référendaire en France et les solutions alternatives de participation de la Société civile au processus législatif*
- 15.20-16.00 *Discussion*
- 16.00 Fin de la session
- 16.30-18.00 Au choix des participants: visite du Palais fédéral ou séance de cinéma "Mais im Bundeshaus – Le génie helvétique", de Jean-Stéphane Bron
- 19.00 REPAS (*Restaurant zum Äusseren Stand*)

Vendredi 14 mai 2004

Troisième session
**Le rôle des organisations non-gouvernementales (ONG)
dans le processus législatif**

Présidente de séance: Dr. MARTA TAVARES DE ALMEIDA, Universidade Nova de Lisbonne

- 8.00-8.45 *Partie statutaire de la SSL*
- 8.45-9.00 Allocution par M. FRITZ SCHIESSER, dr en droit, président du Conseil des Etats
- 9.00-9.50 *Dr CAROLINE KLEIN (CH), Le rôle des associations de personnes handicapées dans le cadre de l'élaboration du nouveau droit sur l'égalité des personnes handicapées*
- M. FELIX WIRZ, Ecopolitics (CH), Dérangeant ou utile? Le rôle des ONG dans le processus législatif*
- Mme ANITA CHAABAN (CH), La participation des citoyennes et des citoyens au processus législatif: l'exemple de l'initiative "Internement pour les délinquants très dangereux"*
- 9.50-10.15 *Discussion*
- 10.15-10.40 PAUSE CAFE

- 10.40-11.30 *M. ALAIN BOVARD (CH), Les ONG internationales et leur influence sur les normes internationales en matière de droits humains: l'exemple d'Amnesty International*
Dr MARTINS PRIEDITIS (COE), L'encouragement de la participation de la société civile aux réformes législatives
M. ANDRES SIPLANE (EE), Mouvement spontanés en Estonie
- 11.30-12.00 *Discussion*
- 12.00-13.15 PAUSE REPAS (hall d'entrée de l'Hôtel du gouvernement)

Quatrième session
La procédure de consultation en Suisse
et ses équivalents dans d'autres Etats

Président de séance: M. CANISIUS BRAUN, secrétaire général de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

- 13.15-15.00 *Dr THOMAS SÄGESSER (CH), La procédure de consultation en Suisse*
Prof. HEINZ SCHÄFFER (A), Le mécanisme de consultation en Autriche et son application pratique
Mme NADYIA SEMENOVA (UA), Mirage ou réalité: le problème du développement de la capacité à légiférer dans une société civile en devenir
Prof. ULRICH KARPEN, La consultation des experts et des milieux intéressés en matière de projets législatifs dans l'Etat central et dans les "Länder" d'Allemagne
- 15.00-15.40 *Discussion*
- 15.40 *Allocutions de clôture par MM. LUZIUS MADER et ULRICH KARPEN*
- 16.00 *Clôture du congrès*
- 16.00 *Partie statutaire de l'EAL*

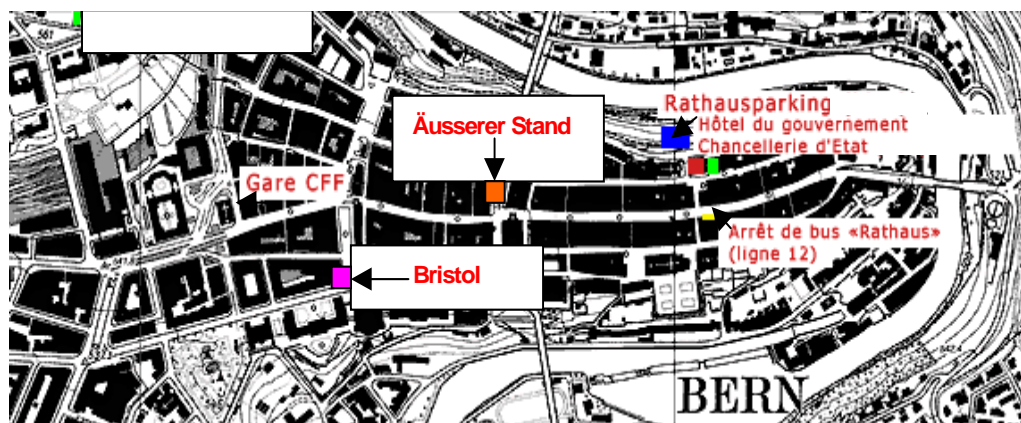
Informations pratiques

Transferts des aéroports

Zurich-Berne et retour	1 ^e classe:	CHF 144.–
	2 ^e classe	CHF 87.–
Genève-Berne et retour	1 ^e classe:	CHF 156.–
	2 ^e classe	CHF 95.–
Belp-Berne et retour (bus jusqu'à la Gare CFF de Berne)		CHF 28.–

Accès au congrès

Le congrès a lieu à l'Hôtel du gouvernement (Rathaus) de Berne, Rathausplatz 2, 3000 Bern 8.



L'accès à l'Hôtel du gouvernement (Rathaus) est indiqué sur le plan ci-dessus. Il est possible de s'y rendre à pied depuis la gare (env. 10 mn) ou de prendre le bus n°12 en direction de "Schosshalde" jusqu'à l'arrêt Rathaus. Tourner ensuite à droite dans la Kreuzgasse. L'Hôtel du gouvernement se trouve en face de vous.

Langues de travail

Les exposés peuvent être présentés en anglais, allemand ou français. Une traduction simultanée est assurée.

Secrétariat du congrès

Cornelia Perler
c/o Office fédéral de la justice, CH-3003 Berne
Téléphone : 031 / 322 47 44, Télécopie : 031 / 322 84 01
Courriel : cornelia.perler@bj.admin.ch

Christine Guy-Ecabert
c/o Office fédéral de la justice, CH-3003 Berne
Téléphone : 031 / 322 41 44, Télécopie : 031 / 322 84 01
Courriel : christine.guy@bj.admin.ch

Jean-Christophe Geiser
c/o Office fédéral de la justice, CH-3003 Berne
Téléphone : 031 / 322 53 99, Télécopie : 031 / 322 84 01
Courriel : jean-christophe.geiser@bj.admin.ch

Numéro d'urgence pendant le congrès: +41 (0)79 / 345 09 67